



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2010-6052
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Simplicity
Numéro d'homologation : 28887
Matière active (m.a.) : Pyroxsulame
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2050680

Contexte

L'herbicide Simplicity est homologué depuis le 31 janvier 2008 pour le traitement de post-levée du blé de printemps, du blé dur et du blé d'automne non contre-ensemencés de légumineuses contre certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées adventices annuelles. Il est homologué pour être utilisé seul ou dans plusieurs mélanges en cuve, dont un avec l'herbicide Attain Herbicide Tank-Mix, composé d'herbicide Attain A (n° d'homologation 24834) et d'herbicide Attain B (n° d'homologation 24833), ou MCPA LV500 (500 g é.a./L de MCPA, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyl; p. ex. n° d'homologation 20329), pour lutter contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity afin de pouvoir traiter le blé de printemps, dont le blé dur, avec cet herbicide associé à un agent surfactant non ionique indiqué sur l'étiquette dans un mélange en cuve avec du fongicide Tilt 250E – (n° d'homologation 19346), contenant 250 g/L de propiconazole, ou du fongicide Stratego 250EC (n° d'homologation 27528), contenant 125 g/L de propiconazole et 125 g/L de trifloxystrobine, pour lutter contre les mauvaises herbes et les maladies foliaires du blé indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque ces propriétés n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Les données résultant de six essais sur le terrain répétés menés dans l'Ouest du Canada en 2008 et en 2009 indiquent que ni le fongicide Tilt 250E, ni le fongicide

Stratego 250EC n'a d'effet négatif sur l'efficacité de l'herbicide Simplicity mélangé en cuve avec l'herbicide Attain XC Herbicide Tank-Mix (Attain XC HTM) ou de l'ester de MCPA en matière de contrôle ou d'élimination des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Par conséquent, on ne prévoit pas que l'un de ces fongicides mélangé en cuve uniquement avec Simplicity comme herbicide aura un effet sur l'efficacité de ce dernier en matière de contrôle ou d'élimination des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Dans l'un des essais, le mélange en cuve d'herbicide Simplicity et d'ester de MCPA ou d'herbicide Attain HTM n'a pas eu d'effet négatif sur l'efficacité des doses des fongicides Tilt 250E et Stratego 250EC indiquées sur l'étiquette pour ce qui est de la lutte contre les taches helminthosporiennes sur le blé lorsque cette efficacité a été évaluée 21 et 42 jours après le traitement. Par conséquent, si l'on mélange en cuve uniquement l'herbicide Simplicity avec les fongicides Tilt 250E ou Stratego 250EC, cela ne devrait pas avoir d'incidence sur l'efficacité de l'un ou l'autre des fongicides en matière de lutte contre les taches helminthosporiennes. Bien que le demandeur n'ait pas fourni de données sur d'autres maladies foliaires, les autres herbicides ne devraient pas nuire à l'efficacité du fongicide Tilt 250E ou du fongicide Stratego 250EC en matière de lutte contre les maladies foliaires du blé étant donné que ces deux produits sont homologués pour une utilisation dans des mélanges en cuve avec plusieurs autres herbicides. Les maladies foliaires du blé apparaissent majoritairement au début de la saison dans l'Ouest du Canada, au moment où l'on procéderait normalement au traitement.

L'ajout du fongicide Tilt 250E ou Stratego 250EC aux mélanges en cuve composés d'herbicide Simplicity et soit d'ester de MCPA, soit d'herbicide Attain XC HTM, ne semble pas avoir d'effet sur la sensibilité des cultures aux herbicides d'après les évaluations réalisées entre deux et trois semaines après le traitement. Par conséquent, le blé de printemps (blé dur y compris) ne devrait pas être plus sensible à un traitement avec un mélange en cuve composé de l'un des fongicides et de Simplicity comme seul herbicide.

Conclusions

L'Agence de réglementation de lutte antiparasitaire a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity afin d'y inclure les mélanges en cuve de ce produit (avec un agent surfactant non ionique mentionné sur l'étiquette) et soit du fongicide Tilt 250E, soit du fongicide Stratego 250EC, destinés à traiter le blé de printemps, dont le blé dur, contre les mauvaises herbes et les maladies foliaires du blé indiquées sur l'étiquette.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

1991611 2010, Field Reports, DACO: 10.2.3.3(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.